

Objet : MAPA 2018-CAA-038 Refonte de sites-web et définition d'une stratégie de communication

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Vu les articles L.2122.18, L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du Conseil d'Agglomération en date du 5 janvier 2017 donnant délégation au Président, ou à défaut à son représentant, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 209 000 € HT et toute décision concernant les avenants – sauf ceux portant sur des augmentations supérieures à 5 % du montant initial des marchés d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT – lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté 2017-004 donnant délégation à Xavier TORNIER pour les affaires traitant du développement économique et touristique de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché « MAPA 2018-CAA-038 Refonte de sites-web et définition d'une stratégie de communication » est confié à l'entreprise suivante :

Lot n°1 : Site lebeaufortain.com

Attributaire : AGENCE THURIA – 1406 Route de l'Arly – ZI Le Bois Rond – 73400 MARTHOD pour un montant de 34 325,00 € HT

Lot n°2 : Site pays-albertville.com

Attributaire : AGENCE THURIA – 1406 Route de l'Arly – ZI Le Bois Rond – 73400 MARTHOD pour un montant de 28 000,00 € HT

Le marché est prévu pour une durée de 8 mois à compter de la notification du marché.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20181023-AD_2018-120-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2018

Publication : 25/10/2018

Fait à Albertville, le 23 octobre 2018

Le Vice-Président en charge du développement économique et touristique
Xavier TORNIER

